

ACTU | La Côtière

NEYRON Société

Extramuros : le télétravail à dix minutes de chez soi



Benoit Hermann, fondateur de Work & Wall à Neyron, Patrick Chaize, sénateur de l'Ain et Boris Heim, directeur du réseau Extramuros. Photo Progrès /Jean-Marc MAUCOTEL

Le sénateur de l'Ain, Patrick Chaize, s'est rendu cette semaine à Neyron, pour découvrir la start-up aindinoise Extramuros, qui propose une nouvelle formule de télétravail, hors de son domicile.

« Une vague d'accidents du travail déferle en ce moment sur les salariés du tertiaire, mais personne n'en parle. Nous avons la solution pour y remédier avec nos 30 espaces équipés, situés à 10 minutes de leur domicile », explique Boris Heim, directeur du réseau Extramuros. La start-up aindinoise propose le télétravail dans des espaces professionnels hors domicile des salariés, proches de chez eux, à l'heure où le télétravail se généralise, dans le contexte sanitaire actuel. Objectif : « déjouer les pièges du travail à la maison ».

On associe toujours télétravail avec domicile du salarié. Mais les pièges du travail à la maison sont multiples : matériel pas toujours adapté, risques psychosociaux liés à l'isolement, perte de repères, empiètement entre vie professionnelle et vie privée, arrêts maladie liés aux troubles musculo-squelettiques tel que lombagos ou cervicales coincées dus à de mauvaises postures.

Patrick Chaize, vice-président de la commission des affaires économiques et président du groupe d'études numérique du Sénat ainsi que président de l'Association de collectivités engagées dans le numérique pour des territoires intelligents (Avicca), croit en ce projet. Le sénateur de l'Ain était en visite, cette semaine à Neyron, pour rencontrer les dirigeants de [la start-up](#) : « Les coworkings peuvent aider les territoires. La crise sanitaire l'a montré : la résilience de nos territoires s'appuie sur les réseaux internet fixes à très haut débit, une couverture mobile de qualité et l'inclusion numérique. Ces espaces sont d'excellents points d'appui pour le développement économique du territoire. Ils peuvent contribuer à améliorer les conditions de travail des salariés. » Patrick Chaize a d'ailleurs prévu de poser une question écrite au gouvernement au sujet du télétravail.

La start-up a demandé au sénateur son « appui politique » et ses « conseils » pour faire inscrire le mot télétravail dans les futurs décrets d'application de la loi d'orientation des mobilités (LOM) et dans les plans de mobilité des entreprises (PDM), obligatoires pour les sociétés de plus de 50 salariés. Votée en décembre 2019, la LOM ne mentionne pas une seule fois le télétravail qui, du coup, n'est pas éligible au « ticket mobilité » instauré dans cette loi pour « promouvoir les mobilités les plus vertueuses ».

Pour rappel, le réseau possède, tout autour de Lyon, 30 espaces de travail en coworking publics et privés, périurbains et ruraux qui proposent au total 4 500 postes de télétravail par mois.





